

**BUREAU SYNDICAL
MARCHES PUBLICS**

DELIBERATION N° 8

SEANCE DU 07 JUILLET 2026

Mardi 7 juillet 2026, à 10h00, le Bureau Syndical, s'est réuni à Privas, sous la présidence de M. Patrick COUDENE.

NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT	NOM, PRENOM	PRESENT	EXCUSE	ABSENT
René SABATIER (VP)	X			Dorian THOULOZE(VP)	X		
Karine ACCASSAT(VP)	X			Thierry BRUYERE- ISNARD (VP)	X		
Jean Paul BULINGE (VP)	X			Norbert POYET (VP)	X		
Virginie BONNET FERRAND (VP)		X		Antoine ALBERTI (VP)	X		
Dominique BRESSO (VP)	X			Régis PONSICH ((VP)	X		
Edith MANTELIN(VP)	visio			Norbert COLL	X		
Patrick MAISONNEUVE (VP)	X			Emma TALAGRAND		X	
Laetitia BOURJAT(VP)	visio			Bruno TASSAN DIN	X		
Philippe FORTUNE	X			Laetitia SAVEL	X		
Patricia CURTIUS	X			Gérard AMBERT	X		
Serge BERTHON	X						

OBJET : ATTRIBUTION DU MARCHÉ DE TRAVAUX POUR LA CONSTRUCTION D'UNE CENTRALE DE PRODUCTION PHOTOVOLTAÏQUE SUR LES LOCAUX DU SYDEO

Le marché de travaux comprend la réalisation d'une centrale de production photovoltaïque d'une puissance de 96 KWc en autoconsommation sur les locaux du SYDEO à Le Pouzin.

Le Président indique que conformément à la convention de mandat, Territoire d'énergie Ardèche a lancé une consultation visant à choisir les entreprises qui réaliseront ce chantier.

L'Avis d'Appel Public à la concurrence concernant ce marché a été publié sur la plateforme de dématérialisation <https://www.achatpublic.com> en date du 29 avril 2026 et sur un journal d'annonces légale (Dauphiné Libéré).

Les offres étaient à rendre pour le 19 juin 2026 à 12h.

Le Président informe le bureau syndical que 10 plis ont été transmis avant la date limite de réception.

L'offre du candidat Constructel n'a pas été retenue, car elle a été reçue par courrier électronique au lieu d'être déposée sur la plateforme Achat public, et ce hors du délai imparti.

La séance d'ouverture des plis a eu lieu au siège de Territoire d'énergie Ardèche en date du 22 juin 2026.

Le Président informe le bureau syndical qu'une analyse des offres, a été réalisée par les services de Territoire d'énergie Ardèche, le 06/07/2026 et présente ainsi le classement final.

Le classement final est le suivant :

	Note Prix /40	Note Qualité technique /50	Note Délai /10	Note finale des offres	Classement
SOALIS 5 Bis rue des jardins 26700 PIERRELATTE	22,91	44,00	7	73,91	8
SOLAIRE ECO SYSTEMES 8 rue de la République, Bureau 3 13001 MARSEILLE	37,95	32,00	9,5	79,45	5
LB BTP 46 impasse Jean Breton 07000 PRIVAS	40,00	39,00	9	88,00	2
SERFIM ENR 2 chemin du génie 69200 VENISSIEUX	30,17	40,50	8	78,67	6
SOLAIREBOIS ZA de la Rue de la Gare 07300 MAUVES	33,67	41,00	8	83,17	3
INEO 463 rue Maréchal Juin 30130 PONT SAINT ESPRIT	38,50	35,00	8	81,50	4
MG + 170 Avenue des Grands Crus 26600 TAIN L'HERMITAGE	36,32	43,50	10	89,82	1
SOCIETE LYONNAISE D'ECLAIRAGE 325 rue Maryse Bastie 69140 RILLIEUX LA PAPE	26,75	37,50	7	71,75	9
DIMEO ENERGIE 51 rue Berty Albrech 69000 BRON	24,97	32,00	6,5	63,47	10
ICP 152 impasse les Archers 84310 MORIERES LES AVIGNON	35,12	37,00	6,5	78,62	7

Le Bureau Syndical,
Après en avoir délibéré et statué, décide à l'unanimité :

- DE RETENIR, l'entreprise MG+ pour un montant de 70 000 euros H.T ;
- D'AUTORISER le Président de Territoire d'énergie Ardèche à signer le marché correspondant avec le candidat retenu.

Fait et délibéré Le 07/07/2026
Pour extrait certifié conforme

Le Président,
Patrick COUDENE



Le Président certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte et informe que celui-ci peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lyon dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission en Préfecture le _____ et de sa publication ou notification